



FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES

Section fédérale OSDD POLE EMPLOI

ACCORD IRP ET ACCORD RH TRANSITOIRES

Les signataires signent un mauvais accord, et le disent eux-mêmes : *"Les organisations syndicales signataires estimant insuffisante ces propositions,"..... renvoient la question à " la prochaine réunion de négociation programmée le mardi 6 janvier 2009."*

HISTORIQUE

Un accord « insuffisant » négocié en réunion clandestine, une transmission à 14h30 pour une signature avant 17heures d'un accord qui doit être renégocié dans 12 jours !

Quatre organisations syndicales, CFDT, CFTC, UNSA, CFE-CGC, se planquent à l'étage pour négocier en aparté avec le DGA chargé des RH pendant l'interruption de séance! Leur « projet » est envoyé aux organisations syndicales le 23 décembre par mail à 14h30 pour une signature avant 17 heures!

RETOUR SUR LA JOURNEE « HISTORIQUE » DU 22 DECEMBRE 2008

Le 22 décembre matin la réunion de négociation n'a pu se tenir dans les locaux de l'Unédic, SUD, non convoqué aux négociations, ayant réussi à y entrer et refusant de sortir de la salle avant midi. Nous avons donc été priés de rejoindre la rue Blanche à 14 heures. La réunion avait pour ordre du jour une relecture de l'accord IRP, pendant une heure, puis négociations RH transitoires.

Résultat : relecture de 14h 30 à 17h30, aucune de nos demandes d'amélioration ou d'amendements n'est prise en compte (sinon de donner un forfait annuel de 240h de déplacement syndicaux au lieu de 20h par mois...!). Pour toutes les autres demandes c'est non. De toute évidence il nous semble que **la négociation a déjà eu lieu ailleurs entre certaines OS et la Direction**. D'ailleurs ils n'interviennent pas. Le DGA/RH parle avec ses voisins pendant nos interventions (et celles de la CGT et du SNU), pour les railler, pour dire : *"Qu'ils aillent devant les tribunaux, de toute façon on gagne tous les procès en ce moment, ou bien "De toute façon je n'ai rien à lâcher"....* Fin des discussions à 17h30. Demande de pause.

Il faut savoir que dès la fin de matinée, dans les directions circulait le bruit que la Direction Générale était tranquille, elle avait ses 4 signatures sur les 2 accords.

A partir de 18h le DGA/RH prenait la négociation sur l'accord RH. Nous n'avions encore rien discuté sur le sujet.

Il laissait entendre dès le départ que cela devait être signé dès ce soir. Il *« avait tout son temps, et était prêt à discuter jusque tard dans la nuit»*; la CFDT trouvait nécessaire de rajouter que, en OS *« responsable et soucieuse de l'intérêt des agents»* elle était sur la même position! Nous avons protesté, car après avoir perdu 2 réunions par la faute du DGA/RH et après qu'il ait encore laissé faire le matin, c'était se moquer des personnels de vouloir bâcler la négociation RH en deux heures de temps, et des négociateurs dont certains avaient des contraintes de trains, sans solutions de replis en ces veilles de fête. Après coup, la question se pose de savoir si ce n'était pas combiné à l'avance.

La négociation s'est passée en douce entre 4 organisations, le pot-aux-roses est découvert entre 20 et 21 heures à l'étage de la Rue Blanche. La réunion de négociation officielle et légale était en suspension de séance, à la demande du DGA/RH de Pôle Emploi. Ne voyant personne revenir, ni le DGA/RH, ni et surtout certaines OS, la question se pose rapidement et le pot-aux-roses est découvert : **tout ce beau monde « négociait » en douce dans un bureau à l'étage, pour faire ensuite « comme si » dans une parodie de négociation en plénière.**

Si la question de la loyauté et même de la validité de la négociation est posée, celle de la malhonnêteté de certains ne se pose plus !

Il n'y a plus de doutes, ils utiliseront 4 organisations syndicales en mal de reconnaissance pour faire les « mauvais coups » dans les négociations à venir.

Elles n'ont, pour CFTC, UNSA et même CGC pratiquement aucun élu dans les IRP, de l'ANPE ou du RAC. Donc le fonctionnement des instances nouvelles se fera sans elles.

Seule la CFDT dans le RAC a une certaine existence. Et encore, les élus de terrain étaient dans les actions avec nous, en désaccord avec la position nationale, sur les consultations des CE et CHSCT.

La CFTC n'existe plus à l'ANPE car les élus sont des élus SNAP-CFTC. Suite à un conflit récent, et à un jugement, la CFTC a « viré » le SNAP des délégations de négociation, et s'appelle CFTC EMPLOI mais les élus ANPE restent au SNAP... et pas à la CFTC. Et le SNAP pour l'instant n'est pas sur leur position.

Quant à l'UNSA avec 0,2 % dans le RAC et 5 % à l'ANPE... on n'en parle même pas.

ACCORD IRP TRANSITOIRES

L'accord est mis à la signature le 22/12 à 17h30 jusqu'au 23/12 à 17 heures

Pour ce qui concerne FORCE OUVRIERE il est **impossible de signer un accord qui entérine la mort du FNOS au 31/12/09 sans accord de substitution ou transposition dans la nouvelle CCN.**

Ce serait accepter le démantèlement pièce par pièce de la CCN.

Nous n'avons pas refusé de discuter des conditions d'harmonisation des œuvres sociales entre RAC et ANPE, mais à condition d'ouvrir une négociation spécifique sur ce point, ou sa transposition dans la future CCN, conformément aux engagements pris, conformément à l'accord préalable.

Les choses sont claires, la Direction Générale de Pôle Emploi n'en n'a aucunement l'intention. Interpellé par FO, le DGA/RH répond que le FNOS est illégal (et dire que nous vivons dans l'illégalité depuis tout ce temps sans le savoir, c'est fou, non ?!) et que donc toutes les œuvres sociales doivent être gérées par le CCE et les Comités d'Établissement ! Il n'y aura donc pas de négociation sur ce point qui disparaît de la future CCN !

Si sur le droit syndical pur et les IRP transitoires, nous pouvions transiger, car les propositions pouvaient globalement nous convenir au final, il n'est pas possible que nous acceptions de vendre la CCN à la découpe en bradant le FNOS au 31/12/09!

Donc FO ne peut pas signer l'accord IRP.



FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES

Section fédérale OSDD POLE EMPLOI

ACCORD RH TRANSITOIRE

L'accord est mis à signature le 23/12 à 14h30 ... jusqu'au 23/12 à 17h !

Compte-tenu du délai imparti le 22/12 (la discussion commence à 18 heures), nous demandons que la séance ne traite que des tickets restaurant, de la prime et des frais de déplacement; les questions des niveaux d'embauche étant plus lourdes de conséquences, FORCE OUVRIERE a proposé de reprendre cela dès la première semaine de janvier.

FORCE OUVRIERE demandait :

Sur les Tickets restaurant au minimum valeur faciale et la répartition employeur/salariés fixés par la loi de finance. Et en tout état de cause, alignement sur la valeur faciale la plus élevée dans la région.

Sur les frais de déplacements : applications des barèmes et les conditions les plus favorables du RAC, nationales ou et/ou locales.

Sur les coefficients d'embauche : nous ne sommes pas d'accord avec ce qui est proposé à la signature. C'est préparer une **dégradation de la classification conventionnelle**. Nous demandons une **négociation spécifique**.

Sur la journée du 2 janvier : FO a demandé depuis longtemps cette journée pour tous les agents de Pôle Emploi. La situation nouvelle née de la fusion précipitée au 19 décembre, nous conduit à demander la même chose pour le 26 décembre, au nom de l'égalité de traitement

Sur la prime : FO demandait 1000 euros, ils proposent 500 brut. Nous demandons de parler en "net" car les cotisations sont différentes pour les "ex-ANPE" et "ex-RAC". Ils acceptent 500 euros net sans difficulté. Nous devons donc pouvoir obtenir plus.

Sur le calendrier : le 6/01/09 poursuite des discussions sur l'accord RH transitoires

"Les organisations syndicales signataires estimant insuffisantes ces propositions, la Direction s'engage à effectuer de nouvelles propositions pour l'ensemble des agents de Pôle emploi lors de la prochaine réunion de négociation programmée le mardi 6 janvier 2009."

Généralement on ne signe pas un accord qui dit lui même qu'il est insuffisant et que les discussions doivent se poursuivre, pour un autre accord ... dans 12 jours! Sans doute un futur « collector » !

Puis le 13/01/09, négociations salariales "droit privé", et le 23/01/09, début de négociation de la CCN.

La question de la signature de l'accord RH ne se pose plus pour FO puisque nous avons pris connaissance du projet à 17h30... pour une signature avant 17 heures!

FORCE OUVRIERE n'a pas besoin de signer un accord pour le considérer insuffisant et nous reprendrons la discussion point par point le 6 janvier 2009.

Quel est le but réellement poursuivi, au delà de l'affichage de 3 accords collectifs en 1 mois et demi, deux à l'arraché au compte du DGA/RH, dont un qui se qualifie lui même d'insuffisant à renégocier le 6 janvier ?

Les négociations salaires du 13/01 et sur la CCN à partir du 23/01 ne se présentent pas sous les meilleurs auspices, la vigilance doit être absolue. Plus que jamais la mobilisation est nécessaire.